

Réouverture du Marché du Lundi



Monsieur Le Maire Jean-Claude Landet a obtenu le 3 Avril une dérogation de la Préfecture pour la réouverture du Marché de Plein Vent le Lundi après-midi.

Dès Lundi 6 Avril le Marché sera ouvert ; Les clients devront prendre les précautions de sécurité actuellement en vigueur.

- Adoptez les gestes barrières - Respectez les distances de sécurité - lavez vous les mains avant et après - ports de gants et masques recommandés
- Munissez vous d'une attestation de déplacement avec les horaires précisant les heures de présence estimées